

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Guillaume Lespérance

<https://www.cadre21.org/membres/8a12d8c8cc465e8cf2af5dac>

Date d'obtention : 2021-05-16 20:21:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'une situation de sextage est portée à notre attention et que nous croyons que cela peut avoir des répercussions négatives sur la vie d'un jeune, nous devons enclencher la méthode Sexto. Tout d'abord, il faut rencontrer la personne qui nous a informé de la situation (la victime ou encore une tiers personne). En suivant les étapes énoncés dans la trousse, nous serons en mesure de déterminer l'amorce de la situation, la nature des photos, l'intention derrière le sextage et l'étendue que cela a pris. L'intervenant remplira un questionnaire pour chacun des jeunes impliqués dans la situation et confisquer les appareils sur lesquels il est pensé de croire que des images intimes s'y trouvent. Il est cependant impératif de ne pas regarder lesdites photos, puisqu'il s'agirait alors d'un acte illégal. Il faut simplement confisquer le téléphone et l'insérer dans l'enveloppe de confiscation. Lorsque tous les jeunes ont été rencontrés, l'intervenant contactera la policière éducatrice de son milieu afin qu'elle prenne en charge la suite de l'intervention. Si, pendant le processus, l'intervenant croit qu'il s'agissait d'un acte malveillant et non impulsif, il doit contacter immédiatement la policière éducatrice, sans questionner le jeune instigateur. L'intervenant devra toutefois expliquer à l'instigateur sa démarche et confisquer l'appareil électronique du jeune.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois situations m'ont permis de réaliser qu'il est toujours plus avantageux pour les jeunes de collaborer avec l'intervenant afin de pouvoir utiliser la méthode Sexto et éviter le processus plus judiciaire. En collaborant, les jeunes impliqués dans la situation seront sensibilisés au fait que le sextage est une activité dangereuse puisque se faisant, les adolescents s'exposent à commettre plusieurs infractions criminelles.

Je retiens également que pour appliquer la méthode Sexto, il faut que la situation soit dénoncée par un élève de l'école et qu'il faut croire qu'il pourrait avoir des conséquences néfastes pour les jeunes impliqués. Si la situation est exclusivement à l'extérieur de l'école et qu'aucun préjudice ne semble affecter les jeunes, il faut référer les parents au service de police, tout en restant vigilant du bien-être des jeunes impliqués.

Les mises en situation démontrent également qu'il est du rôle de l'école de recueillir le plus d'information possible à l'aide du questionnaire fourni dans la trousse Sexto et de les transmettre au service de police. L'école n'est toutefois pas mandataire du service de police et ne doit pas répondre aux demandes d'enquêtes supplémentaires que les policiers pourraient demander. Il ne s'agit pas du rôle de l'école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape la plus délicate dans l'application de la méthode Sexto sera la rencontre avec le jeune instigateur. En effet, je crois qu'il pourrait être difficile de faire parler les jeunes puisqu'ils voudront certainement se protéger en cachant la vérité ou en omettant certains éléments compromettants. Sans vouloir manipuler les jeunes instigateurs, il faudra trouver le ton juste pour leur faire comprendre qu'il est plus avantageux pour eux de collaborer avec l'intervenant et que l'objectif est de faire de la sensibilisation et d'éviter que la situation ne s'aggrave.

Je crois que les victimes aussi pourraient être tentées de cacher certains éléments, puisqu'une certaine honte doit forcément être présente. La victime pourrait parler d'une photo envoyée à une personne, alors qu'en réalité il pourrait s'agir de plusieurs photos envoyées à plusieurs personnes. En donnant la vérité, la victime s'assurera ainsi que l'intervenant rencontrera toutes les personnes impliquées et cela permettrait d'éviter la propagation des photos intimes. Je suis cependant persuadé que plus les jeunes connaîtront la méthode Sexto, plus ils seront enclins à collaborer avec les intervenants.